


# LA VOIX DES BOIS

Bulletin municipal

**Numéro 2 / 2015**
**AVRIL**

Quand tout renaît à l'espérance et que l'hiver fuit loin de nous, sous le beau ciel de notre France, quand le soleil devient plus doux ; c'est ainsi que peut se résumer la transition entre la période hivernale et des jours meilleurs qui arrivent progressivement.
Malgré le temps humide, la pluviométrie est faible depuis le début de l'année : 87 mm en janvier, 66 en février et 20 en mars. Un apport régulier en eau de pluie sera nécessaire dans les mois qui viennent pour le développement de la flore, contribuant ainsi à l'embellissement de la nature.
Le 26 mars nous avons voté les différents budgets de la commune (budget général – eau et assainissement – lotissement). La baisse des dotations prévue par le gouvernement jusque 2017 nous incite à la prudence sur le plan budgétaire. Les travaux d'agrandissement du cimetière se sont achevés en 2014 et la mise aux normes d'accessibilité de la mairie se termine. En 2015 les toilettes en face de la pharmacie seront entièrement rénovées et mises aux normes. La numérotation des boîtes à lettres se poursuivra sur la commune cette année. Nous étudierons également la possibilité de construire des bâtiments pour ranger le matériel aux services techniques ainsi que la transformation de l'ancienne cantine en bibliothèque.
L'analyse financière de la commune permet de mettre en avant les points suivants :

- une progression des recettes de fonctionnement et des charges de personnel
- un taux d'épargne brut significatif et encourageant
- le poids des impôts locaux est de 30 % contre 37 % en moyenne dans les communes de même importance
- l'épargne brute s'élève à plus de 330 000 euros, soit 248 euros par habitant contre 197 euros en moyenne

Tous ces chiffres font ressortir une situation financière très saine que nous nous efforcerons de maintenir.

Cordialement,
Le Maire, Alain BRIENS

---

## Info : *PURGE DU RÉSEAU D'EAU*

**La purge du réseau d'eau est prévue la semaine 21 (du 18 au 22 mai)**
Des perturbations pourront avoir lieu sur le réseau d'eau potable, merci de votre compréhension.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2015

Présents : M. BRIENS Alain, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme COUPE Marie-Thérèse, M.VIMONT Michel, Adjoints. Mmes FEAT Fabienne, HOUZE Madeleine, LELIONNAIS Catherine, LEVEQUE Mélinda, MOISAN Annie, RAULT-HAUTCHAMP Céline, Mrs JEGU Guy, TARDY Christian.
Absents excusés : Claude ANDRIEUX qui donne procuration à Fabienne FEAT, Jean-Pierre BARON qui donne procuration à Christian TARDY, Serge LE BELLEGUY qui donne procuration à Céline RAULT-HAUTCHAMP
Secrétaire de séance : Michel VIMONT

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015.

# I – Demandes de subventions 2015

***ASSOCIATIONS COMMUNALES***

| | | Subventions versées en 2014 | Subventions demandées en 2015 | Décision du conseil |
|---|---|---|---|---|
| 1 | A.E.P. Ecole Publique<br>- Fournitures scolaires (80 élèves x 54 €) | 4 536 | | 4 320 |
| 2 | Amicale laïque | 269 | X | 269 |
| 3 | Amicale des chasseurs | | X | 111 |
| 4 | Amicale des employés communaux | 322 | X | 322 |
| 5 | Lentcho | | X | 150 |

**Total : 5 172€**

Le conseil municipal décide que désormais, pour la subvention versée à l'Amicale des chasseurs, une subvention de 1.50 € par membre de l'association sera versée.

***AUTRES ASSOCIATIONS***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6 | Chambre des Métiers Ploufragan et Dinan | 90 | X (5 jeunes) | 150 |
| 7 | Les Quatre vaulx-Les Mouettes. St-Cast Le Guildo | 30 | X (1 personne) | 30 |
| 8 | La Croix d'or Lamballe- Alcool assistance | 112 | X | 112 |
| 9 | La ligue contre le cancer – St Brieuc | 100 | X | 100 |
| 10 | Restos du cœur. St-Brieuc | 50 | X | 50 |
| 11 | Secours catholique Jugon Plénée | 30 | X | 30 |
| 12 | Ass. Adultes et Jeunes handicapés (APAJH). St-Brieuc | 30 | X | 30 |
| 13 | Centre d'information des droits des femmes et des familles. St-Brieuc (CIDFF) | 30 | X | 30 |
| 14 | Association départementale de protection civile | 25 | X | 25 |
| 15 | Maison Familiale Rurale de LOUDEAC | 30 | X 1 jeune | 30 |
| 16 | Bâtiment CFA des Côtes d'Armor | 30 | X 1 jeune | 30 |
| 17 | Maison Famille Rurale – Montauban de B. | | X 1 jeune | 30 |

**Total : 647 €**

Montant total des subventions accordées : 5 172 € pour les associations communales, et 647 € pour les associations extérieures, soit un total de 5 819 €

### ¤ ***Demande de l'Amicale Laïque : participation pour les activités effectuées sur le temps scolaire***

En janvier 2005, le conseil municipal avait décidé de participer financièrement pour les activités effectuées sur le temps scolaire par les enfants des écoles à hauteur de 17 € par élève de la commune et par année scolaire.

- ***Pour l'année scolaire 2013-2014*** :
Les enfants de l'école publique ont réalisé plusieurs sorties sur le temps scolaire pour un montant total de 3 880 €.
Nombre d'enfants dans le RPI pour l'année scolaire 2013-2014: 151; nombre d'enfants de Plédéliac : 84.
Coût des sorties par enfant : 3 880 € : 151 enfants = 25.70 € / enfants
17 € x 84 enfants de Plédéliac = 1 428 €

Proposition : verser 1 428 € à l'Amicale laïque pour le financement des activités effectuées en 2013-2014.
Accord du conseil.

¤ ***Fonds d'aide aux jeunes***

Le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale. Ce fonds trouve ainsi toute son efficience avec des interventions qui prennent la forme :

- d'un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents
- d'une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion qui a fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire
- des actions d'accompagnement individuelles ou collectives, qui doivent concerner les jeunes pour lesquels l'insertion ne peut s'effectuer facilement ou rapidement : jeunes exclus de fait ou proches de l'exclusion

Les fonds sont alimentés par une dotation du Conseil général et les participations recouvrées auprès des Collectivités Locales.
Chaque collectivité apprécie l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini, qui pourrait toutefois se situer entre 0.35 € et 0.40 € par habitant.
Nombre d'habitants au 1er janvier 2015 : 1 351
Le conseil municipal décide de verser 350 €.

## II – Ecole privée : montant de la participation communale

Suite à la passation d'un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée Jeanne d'Arc, la commune est tenue, conformément aux dispositions des articles L.442-5 et R.442-44 du code de l'Education de contribuer aux charges de fonctionnement de l'école privée.
La commune s'est engagée à assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires et maternelles des élèves domiciliés dans la commune.
La contribution de la commune est estimée sur la base du coût moyen forfaitaire d'un élève de classe de même nature de l'école publique gérée par la commune.

**Calcul du coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2014**
Total des charges de fonctionnement pour l'école publique pour l'année 2014 : 82 147.53 €
Nombre d'élèves (domiciliés à Plédéliac ou St-Rieul) : 133
Coût d'un élève : 82 147.53 €: 133 élèves = **617.65 €**

**Nombre d'élèves à l'école privée domiciliés à Plédéliac au 1er septembre 2014** : 59 enfants

Proposition pour la participation communale : 59 élèves x 617.65 € = **36 441.35 €**
Accord du conseil.

## III – Accession sociale à la propriété

Depuis 2010, la communauté de communes en partenariat avec les communes s'est engagée dans un dispositif d'aide en faveur de l'accession sociale à la propriété pour les primo accédants.
Cet engagement se traduisait par le versement d'une subvention de :

- 3 000 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3
- 4 000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4.

Il convient aujourd'hui de réfléchir à la reconduction, en 2015, de l'aide financière apportée aux primo-accédants. Dans le cadre des orientations budgétaires prises le 23 janvier dernier, il est proposé de :

- reconduire l'engagement de la CCAH pour l'année 2015, avec une enveloppe fermée de 20 000 € pour la CCAH, en modifiant les critères d'octroi de l'aide comme suit :
- octroi de subventions pour les primo-accédants de terrains à usage d'habitation ou de logements neufs déjà construits, acquis en 2014 ou 2015 : 2 500 € si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 ; 3 500 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4

Ces aides sont soumises sous conditions de ressources.

La communauté verse l'intégralité de la subvention au ménage, la commune d'implantation reversant la moitié de cette somme à la CCAH.
Accord du conseil.

## IV – Projets de territoire

Dans le cadre de la Réforme Territoriale, Jean MEGRET, Président de la CCAH, a souhaité qu'un groupe de travail composé d'élus du territoire soit mis en place afin d'étudier les projets du territoire de la CCAH et de la future recomposition territoriale.

Les membres du groupe de travail font un compte-rendu des points qui ont été abordés lors des réunions :

- état des lieux des services, des équipements, etc présents sur le territoire
- les forces et les faiblesses
- recrutement d'un cabinet chargé de travailler sur le projet de territoire dans le cadre de la recomposition territoriale. Ce cabinet devra être à l'écoute de l'ensemble des conseillers municipaux et une information claire et précise sera mise en œuvre afin que chacun soit au même niveau d'information.

## V – Questions diverses

### *1) Sono pour la mairie*

Devis de la société Platine pour l'achat d'une sono pour la mairie comprenant une enceinte, un récepteur, un émetteur main et son pied télescopique, un pied pour l'enceinte, et une pince pour micro.
Montant de l'offre : 1 037.63 € HT, soit 1 245.16 € TTC.
Accord du conseil.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en paiement cette facture avant le vote du budget primitif à l'article 2188 – opération mairie.
Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015 lors de son adoption.

### *2) Commission scolaire : demande de matériels informatiques de l'école publique*

La commission s'est réunie le 24 février suite à une demande de matériels informatiques de l'école de Plédéliac.
La commission a étudié les devis et propose de retenir la proposition de Bis Informatique pour le matériel suivant :

| | |
|---|---|
| - 1 PC occasion Windows complet: | offert (montant: 264 € TTC) |
| - 1 PC fixe : | 709 € TTC |
| - 2 PC portables : | 1 366.01 € TTC |
| - 1 vidéoprojecteur : | 514.80 € TTC |
| - 1 écran (pour la mairie) | |
| - 1 extension de garantie pour les PC portables | |
| **TOTAL :** | **2 949 € TTC** |

Accord du conseil pour l'ensemble du matériel.

### *3) Mouvement associatif de Bretagne*

Le Mouvement associatif de Bretagne, porte-voix de la dynamique associative qui réunit prés de 40 000 associations bretonnes, nous présente sa proposition de vœu pour le soutien des communes en faveur de la vie associative :
En cette période de réflexion de l'ensemble de la société française sur les valeurs qui forment le socle de la République, et après une année de réflexion nationale sur le thème de l'engagement associatif (grande cause nationale en 2014), les élus municipaux souhaitent marquer, en 2015, leur soutien à la nécessité de favoriser le développement d'une force associative utile et créative.
Il est demandé aux élus de Plédéliac, d'adopter le vœu suivant :
« Considérant le fait que dans notre région, on compte plus de 600 000 bénévoles engagés dans une association,
Considérant la contribution essentielle de ces milliers de volontaires qui agissent au quotidien sur le territoire breton,
Considérant que, chaque jour, l'action combinée de ces milliers de femmes et d'hommes dans les associations bretonnes transforme la société car ces structures participent pleinement au maintien du lien social et à celui des services collectifs de proximité (et notamment au bénéfice des populations les plus fragiles), dans les quartiers et en milieu rural,
Le conseil municipal déclare être sensible au fait que les associations ont besoin d'être soutenues et s'engage à le faire pendant toute la durée du mandat en cours. »
Le conseil municipal décide d'adopter le vœu proposé ci-dessus.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***

❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁❁

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Présents : M. BRIENS Alain, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme COUPE Marie-Thérèse, M.VIMONT Michel, Adjoints.
Mmes HOUZE Madeleine, LELIONNAIS Catherine, LEVEQUE Mélinda, MOISAN Annie, Mrs ANDRIEUX Claude, BARON Jean-Pierre, JEGU Guy, LE BELLEGUY Serge, TARDY Christian.
Absents excusés : Fabienne FEAT qui donne procuration à Claude ANDRIEUX, Céline RAULT-HAUTCHAMP qui donne procuration à Serge LE BELLEGUY
Secrétaire de séance : Sylvain ORÉAL

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 février 2015.

## I – Lotissement les Pémenières : 2ème phase des travaux de la 2ème tranche

¤ ***Lancement de la consultation pour la 2ème phase des travaux de la 2ème tranche***

D2L-BETALI a préparé un dossier de consultation pour la 2ème phase des travaux de la 2ème tranche.
L'estimation de ces travaux est de 13 500 € HT.
M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer la consultation.
Accord du conseil.

¤ ***Eclairage public : éclairage de l'impasse des Bruyères et de la rue des Chênes***

Le SDE a procédé à l'étude de l'éclairage de cette partie du lotissement.
Montant de l'opération pour la pose de 4 candélabres: 7 500 € HT.
Montant de la participation de la commune : 4 500 € (60 % du coût HT de l'opération)
Accord du conseil.

## II – Travaux d'électricité : rénovation de l'éclairage public au lotissement du Champ du Moulin

Le 30 janvier 2014, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer 23 foyers d'éclairage public (21 foyers au lotissement du Champ du Moulin et 2 foyers devant la mairie).
Les travaux devaient avoir lieu en février. Le SDE s'est rendu compte que les mâts étaient également à remplacer.
Une nouvelle étude a donc été réalisée en y incluant les mâts et un foyer supplémentaire rue de la Ville es Rouet.

Le montant de l'opération s'élève désormais à 28 000 € HT. Le montant à la charge de la commune est de 16 800 € (ancien montant : 12 000 € HT).
Accord du conseil.

## III – Vote des comptes administratifs 2014 et des budgets primitifs 2015

### ¤ - Service eau-assainissement

• ***COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2014***

| Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 214 437.26 € | Dépenses | 63 478.67 € |
| Recettes | 223 552.27 € | Recettes | 121 665.69 € |
| Excédent de l'exercice | 9 115.01 € | Excédent de l'exercice | 58 187.02 € |
| Excédent antérieur reporté | 52 038.29 € | Excédent antérieur reporté | 41 009.43 € |
| ***Excédent de clôture*** | ***61 153.30 €*** | ***Excédent de clôture*** | ***99 196.45 €*** |

**Résultat de clôture de l'exercice 2014 : excédent de 99 196.45 €**
Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité.

• ***BUDGET PRIMITIF 2015***

| Section d'exploitation | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 275 919.95 € | Dépenses | 733 384.92 € |
| | | Report dépenses 2014 | 187 770.47 € |
| ***Total dépenses*** | ***275 919.95 €*** | ***Total dépenses*** | ***921 155.39 €*** |
| Recettes | 214 766.65 € | Recettes | 911 165.39 € |
| Excédent antérieur | 61 153.30 € | Report 2014 | 9 990.00 € |
| ***Total recettes*** | ***275 919.95 €*** | ***Total recettes*** | ***921 155.39 €*** |

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

### ¤ Tarifs eau et assainissement

***Service eau***

Le Conseil vote, à l'unanimité, le maintien des tarifs de 2014 de la redevance eau (abonnement + consommation) pour l'année 2015.

| Rappel tarifs 2014 | | Tarifs 2015 | |
|---|---|---|---|
| Abonnement | 73.2112 € | Abonnement | 73.2112 € |
| De 0 à 100 m³ | 0.9586 € | De 0 à 100 m³ | 0.9586 € |
| De 101 à 500 m³ | 0.7581 € | De 101 à 500 m³ | 0.7581 € |
| De 501 à 1 000 m³ | 0.6269 € | De 501 à 1 000 m³ | 0.6269 € |
| + de 1001 m³ | 0.4868 € | + de 1001 m³ | 0.4868 € |

Le nombre d'abonnés au 1er janvier 2015 est de 812 (111 656 m³ facturés)
Quantité d'eau fournie à la station : 141 086 m³
Quantité d'eau fournie par la SAUR : 4 214 m³

La redevance SDAEP pour l'année 2015 s'élève à 12.24 € (12.03 € en 2013).
Au 1er janvier 2015, le taux pour la redevance « pollution domestique » perçue par l'Agence de l'Eau est de 0.310 €/ m³ (0.310 €/ m³ en 2014).

***Service assainissement***

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif 2014 pour l'abonnement à l'assainissement et d'augmenter de 2 % la redevance sur la consommation.

| Rappel tarifs 2014 | | Tarifs 2015 | |
|---|---|---|---|
| Abonnement | 97.96.86 € | Abonnement | 97 96.86 € |
| Redevance sur consommation eau | 0.6353 € | Redevance sur consommation eau | 0.6480 € |

Au 1er janvier 2015, le taux pour la redevance « réseaux de collecte » perçue par l'Agence de l'Eau est de 0.190 €/ m³ (0.190€/ m³ en 2014).

## ¤ – Budget commune

• *COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2014*

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 877 183.11 € | Dépenses | 555 339.86 € |
| Recettes | 1 199 809.83 € | Recettes | 477 910.29 € |
| Excédent de l'exercice | 322 626.72 € | Déficit de l'exercice | 77 429.57 € |
| Excédent antérieur reporté | 187 447.35 € | Déficit antérieur reporté | 113 793.37 € |
| ***Excédent de clôture*** | ***510 074.07 €*** | ***Déficit de clôture*** | ***191 222.94 €*** |

**Résultat de clôture de l'exercice 2014 : excédent de 318 851.13 €**
Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité.

• *BUDGET PRIMITIF 2015*

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 1 239 772.59 € | Dépenses | 733 384.92 € |
| | | Report dépenses 2014 | 187 770.47 € |
| ***Total dépenses*** | ***1 239 772.59 €*** | ***Total dépenses*** | ***921 155.39 €*** |
| Recettes | 1 239 772.59 € | Recettes | 911 165.39 € |
| | | Report 2014 | 9 990.00 € |
| ***Total recettes*** | ***1 239 772.59 €*** | ***Total recettes*** | ***921 155.39 €*** |

Ce budget est soumis au vote, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

**Vote des taux d'imposition 2015**

Le budget tel qu'il est présenté **ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition.**
Monsieur le Maire a présenté l'état des notifications des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Après discussion et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition appliqués en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.27 %
- Taxe foncier bâti : 18.02 %
- Taxe foncier non bâti : 78.58 %

## ¤ – Budget lotissement Les Pémenières

• *COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2014*

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 377 630.36 € | Dépenses | 226 115.35 € |
| Report 2013 (excédent) | 225 759.53 € | Recettes | 222 455.45 € |
| Recettes | 305 725.86 € | Report 2013 (excédent) | 200 585.83 € |
| ***Excédent de clôture*** | ***153 855.03 €*** | ***Excédent de clôture*** | ***196 925.93 €*** |

**Résultat de clôture de l'exercice 2014 : excédent de 350 780.96 €**
Le compte administratif et le compte de gestion 2014 sont approuvés à l'unanimité.

- ***BUDGET PRIMITIF 2015***

| **Section de fonctionnement** | | **Section d'investissement** | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 463 375.03 € | Dépenses | 387 851.38 € |
| Recettes | 463 375.03 € | Recettes | 387 851.38 € |

Ce budget est soumis au vote, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

# IV – Questions diverses

## *1 – Demandes de subventions pour des voyages scolaires*

**- Voyage pédagogique « découverte professionnelle »**

Deux élèves de la commune, scolarisées en classes de 1ère et de 3ème (préparation professionnelle) au lycée Henri Avril, vont participer à un voyage pédagogique du 11 au 13 mai sur le thème de la découverte professionnelle. Le coût du séjour s'élève à 100 euros par élève.

***Rappel de la règle :***
La commune subventionne les voyages scolaires, pour les élèves des classes de primaire, les lycéens et les collégiens (qui ne fréquentent pas un établissement situé sur le territoire de la CCAH) à hauteur de 25% du coût, avec un plafond de 50 €.

Proposition : 25% x 100 = 25 euros
La participation communale pourrait être de 25 euros par élève, soit 50 euros pour les deux enfants. Accord du conseil d'une participation de 25 € par élève.

## *2 – Communes nouvelles*

A l'occasion de la commission finances du 13 mars à la Communauté de communes, Eric MOISAN, Maire de Dolo a informé les élus présents qu'un groupe (composé de 3 communes de la CCAH : Dolo, Jugon les Lacs, Tramain) s'est constitué pour étudier et avancer rapidement sur un projet de commune nouvelle.
Le cabinet KPMG a été sollicité afin de proposer un accompagnement. Une 1ère réunion se déroulerait fin mars. Eric MOISAN invite les communes intéressées à participer à cette 1ère réunion.

## *3 – Travaux d'accessibilité de la mairie : avenants*

COLAS DURAND Architectes a fait le point sur les avenants liés aux travaux d'accessibilité à la mairie.

| **LOT et entreprise** | **Marché initial** | **Avenant** | **Nouveau montant du marché** |
|---|---|---|---|
| 1 – Terrassement, VRD, gros œuvre, démolition<br><br>**CATROS** | 24 127.88 € HT | - 3 120.00 € HT | 21 007.88 € HT<br><br>***25 209.46 € TTC*** |
| 2 – Menuiseries extérieures et intérieures<br><br>**Menuiserie BESNARD** | 14 841.60 € HT | + 322.60 € HT | 15 164.20 € HT<br><br>***18 197.04 € TTC*** |
| 3 – Cloisons, doublages<br><br>**ACI** | 3 087.19 € HT | - 875.00 € HT | 2 212.19 € HT<br><br>***2 654.63 € TTC*** |
| 4 – Ascenseur<br><br>**CFA division de NSA** | 21 300 € HT | - 800.00 € HT | 20 500 € HT<br><br>***24 600 € TTC*** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 5 – Revêtements de sols<br><br>**SARPIC** | 5 000 € HT | - | 5 000 € HT<br><br>***6 000 € TTC*** |
| 6 – Peinture<br><br>**Frank MORO** | 5 594.90 € HT | - | 5 594.90 € HT<br><br>***6 713.88 € TTC*** |
| 7 – Plomberie, électricité<br><br>**Tréhorel-Corlay** | 4 283.25 € HT | + 2 707.00 € HT | 6 990.25 € HT<br><br>***8 388.30 € TTC*** |
| **TOTAL** | 78 234.82 € HT<br><br>***93 881.78 € TTC*** | -1 765.40 € HT<br><br>***-2 118.48 € TTC*** | 76 469.42 € HT<br><br>***91 763.30 € TTC*** |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conclure les avenants d'augmentation et de réduction présentés ci-dessus, et autorise M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## ***Infos et divers:***

- Cérémonie des déportés : dimanche 26 avril
- prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 30 avril

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***

## MEMENTO SERVICE SANTÉ

### PLEDELIAC

**MEDECIN** : Docteur BOUTARIC, 3 rue des Sports. Tél 02.96.34.15.98

**PHARMACIE** : BOURDE Jean-Michel, 1 rue St Malo. Tél 02.96.34.12.96

**INFIRMIERES** : 3 rue des Sports. Tél 02.96.30.48.25 permanence des infirmières le mardi de 8h à 10h

**DENTISTE** : SOHIER Jean, 20 rue Saint-Malo. Tél 02.96.34.18.47

**KINESITHERAPEUTE** : BRIEND Jean, 3 rue des Sports. Tél 02.96.34.13.14

**PEDICURE - PODOLOGUE** : THEAUD Yohan, 3 rue des Sports. Tél 02.96.34.27.56

### LES URGENCES

**MEDECIN DE GARDE :** Hors horaires habituels et les fins de semaine : **Appelez le 15**

**PHARMACIES DE GARDE :** Hors horaires habituels et les fins de semaine : **Appelez le 3237**

**AMBULANCES : service de garde,** la nuit de : 20 h 00 à 8 h 00, le samedi, le dimanche, les jours fériés

**POMPIERS : Appelez le 18** (téléphone fixe) **Appelez le 112** (téléphone mobile)

### LE DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est situé sur le coté droit du Foyer Rural de la commune.

# INFORMATIONS

**E.MAIL ⇨ mairie-pledeliac@wanadoo.fr**
**Site internet : www.pledeliac.fr**
**Tél : 02.96.34.12.55 Fax : 02.96.34.18.56**

## COMMÉMORATIONS

⇨ Cérémonie des Déportés au Saint Esprit des Bois : le dimanche 26 avril à 11 h 00.

⇨ Cérémonie du 8 mai :
- Rassemblement à 11h devant la Mairie
- Monument aux morts
- Vin d'honneur offert par la municipalité
- Repas au chêne au Loup à 12 h 45 (***Réservation au 02.96.34.81.77)***

## RECENSEMENT MILITAIRE




Les jeunes garçons et filles nés en 1999 sont invités à se faire recenser, à la mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans, et jusqu'à la fin du 3ème mois suivant.

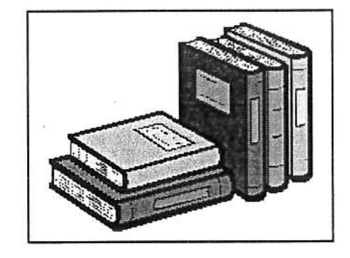
Se munir du livret de famille, et d'une pièce d'identité.

Une fois recensé, vous obtiendrez votre **attestation de recensement**, document indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, vous serez convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où vous obtiendrez un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

## BIBLIOTHÈQUE

***La bibliothèque est un service gratuit, prenez le temps de lire !***
Egalement disponibles les prêts audio et vidéo.
Horaires d'ouverture : le mardi de 16h30 à 18h30 (sauf vacances scolaires)
le mercredi de 14h30 à 18h30
le samedi de 10h30 à 12h30

N'hésitez pas, un large choix est disponible et pour tout âge.



## TRANSPORT SCOLAIRE DÉPARTEMENTAL

**Rappel :** un forfait de 28 € par an et par élève sera versé par la commune (pour le 1er et le 2ème enfant, 14 € pour le 3ème) aux familles utilisant le transport scolaire départemental. Le versement sera effectué directement aux familles concernées courant 2015, il est donc recommandé de venir nous déposer en mairie dès à présent votre RIB, ainsi qu'une copie de la carte de car.

## ITINÉRAIRES CAR

Pour tout besoin de création de points d'arrêts, de nouvel itinéraire de ramassage scolaire (collèges et lycées), merci de **déposer votre demande en mairie avant le 1er juin**, afin de suggérer de nouveaux parcours au service des transports du Conseil Général.

## ARNAQUES TÉLÉPHONIQUES

Attention de plus en plus de personnes vous sollicitent par téléphone afin de vous vendre des services, ne jamais communiquer vos coordonnées bancaires.

## EAU

**La purge du réseau d'eau est prévue la semaine 21 (du 18 au 22 mai)**
Des perturbations pourront avoir lieu sur le réseau d'eau potable, merci de votre compréhension.

## BOULANGERIE DU SAINT-ESPRIT

« Comme vous le savez, je vais quitter la commune de Plédéliac et plus particulièrement le Saint-Esprit des Bois. Beaucoup d'entre vous l'ont su en lisant Ouest-France, le 7 mars dernier. Je tiens à préciser n'être en rien responsable de ces informations. J'aurais souhaité vous en faire part personnellement.

Cette décision de quitter ma boulangerie en a surpris plus d'un. J'ai constaté de la tristesse, de l'amertume que je comprends mais aussi de la colère que je ne comprends pas. Les raisons qui me poussent à partir sont purement économiques, mon activité a diminué ces derniers temps.

Le portage à domicile ne fait plus recette comme avant. Les gens bougent beaucoup et achètent là où ils se trouvent. Mon travail perd peu à peu sa notion de service. Nous parcourons tout de même environ 70 km par jour pour livrer, ce qui entraîne des coûts toujours plus élevés.

Le magasin, créé en 2010 était un signe de mon attachement à la commune, avec bien sûr la volonté de dynamiser mon activité. Sur ce point, mes ambitions n'ont pas été pleinement satisfaites, malgré un cercle de clients fidèles et sympathiques.

En conclusion, je pense que le Saint-Esprit des Bois est trop isolé et que la distance à parcourir pour venir chez moi finit par être dissuasive.

Face à ces éléments, j'ai dû prendre la décision de partir et cela n'a pas été facile. Treize années passées à Plédéliac ne peuvent s'effacer comme çà. J'y ai rencontré beaucoup de gens à qui je me suis beaucoup attaché. Je mesure pleinement cette richesse acquise ici.

Je vous remercie toutes et tous et vous dis au revoir. » *Thierry HERVÉ*

## MESSAGE DE VIGILENCE DE LA GENDARMERIE

Depuis le début de l'année 2015, plusieurs personnes âgées sont victimes de vols commis par ruse. 23 exactions ont déjà été recensées en Bretagne dont 14 dans les Côtes d'Armor.

Le mode opératoire est le suivant : deux hommes se présentent au domicile des victimes comme des agents chargés de l'entretien des VMC. Pendant que l'un des deux hommes occupe la victime, le second fouille la maison et dérobe des bijoux, du numéraire, et des cartes bancaires. Les faits se déroulent principalement en semaine, essentiellement en fin de matinée. Les auteurs présumés s'expriment en français correct et sans accent notable. Ils ont de type européens de tient mat âgés pour l'un d'une quarantaine d'années et le second serait plus jeune (25-30 ans). Ils sont porteurs de gants.

Il convient d'être vigilant et de ne pas laisser rentrer chez soi ces personnes qui sont mal intentionnées. En cas de doute ou si elles sont insistantes, prévenir rapidement la gendarmerie (17).

# ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Le 20 février : Eden LEFEUVRE, rue de la Forêt.
Le 11 mars : Sacha ALLAIN, rue de la Ville Anizeul.
Le 22 mars : Elouan HAUTCHAMP, le Fougeray.

### DÉCÈS

Le 29/01/2015 à Perpignan : Madame Eugénie BREXEL, 102 ans.
Le 05/02/2015 à Lamballe : Monsieur Léon BEAUREPAIRE, 95 ans.
Le 21/02/2015 à Saint-Malo : Monsieur Daniel GAILLET, 68 ans.
Le 10/03/2015 à Dinan : Madame Danielle LAMÉ, 57 ans, la Haute Ville.

# URBANISME

### Permis de construire accordés

| | | |
|---|---|---|
| Mr BERTHIER Anthony | rue des Chênes | Abri de voiture |
| Mr LE MONNIER Benoît | La Villéon | Abris bois |
| Mr RAFFRAY Yvan | La Métairie | Extension |

### Déclarations préalables accordées

| | | |
|---|---|---|
| Mr GUYOMARD David | Le Fougeray | Vélux |
| Mme QUILICI Mireille | La Berthière | Vélux |
| Mr HAMON Paul | La Goudais | Modification ouvertures |

Toutes les demandes de permis de construire et déclaration préalable sont affichées en Mairie.

# ANNONCES

**RECHERCHE**

⇨ Assistante maternelle agréée depuis 24 ans dispose d'une place pour accueillir votre enfant à partir de septembre 2015. Maison avec jardin clos, jeux d'éveil, salle de jeux. Activités diverses, promenades. Pour plus de renseignements contactez le 02.96.34.10.30

⇨ Assistante maternelle agréée, habitant le bourg de Plédéliac en plein lotissement dans une maison calme et clôturée disposant d'un grand jardin pour le plaisir de vos enfants !! Expérience de 10 ans avec un agrément pour 4 enfants, places disponibles. N'hésitez pas à me contacter au 06.66.80.21.16 A bientôt !

⇨ Assistante maternelle depuis plus de 25 ans, je suis une maman de 3 grandes filles et mamie de 2 adorables petits loups. Je suis disponible pour vos petits anges puisque je suis seule. J'habite près des écoles. Je propose diverses activités en fonction des âges. J'ai un jardin clos, une salle de jeux, et chaque enfant a sa chambre. Je suis disponible du lundi au vendredi de 7h à 19h. Tel : 02.96.34.18.64 / 06.31.65.85.16 Plus d'infos sur moi : www.nounou-top.fr/1691855

⇨ Homme de 50 ans recherche petits travaux d'entretien, tonte de pelouse, peinture et jardinage. Tel : 06.44.39.65.46.

**À VENDRE**

⇨ Aube de communion solennelle avec tous ses accessoires, parfait état. Petit prix. Tel : 02.96.34.14.62 (heures de repas)

⇨ Vélomoteur de marque Peugeot, 31 000 km, prix 300 € (valeur neuve 600 €). Tel : 02.96.34.89.91

**À DONNER**

⇨ Fumier à la Goudaie. Tel : 06.38.42.74.84

**RECRUTEMENT**

⇨ L'association EPAL, bureau de Rennes, recrute pour des séjours Vacances Adaptées, des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de projets proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. 150 séjours de 7 à 15 vacanciers + 2 à 5 accompagnateurs, pour 2, 3 ou 4 semaines, essentiellement au mois d'août. 300 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.
Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés ; obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end).
Pour plus de renseignements et postuler : www.epal.asso.fr ou adresser un courrier + CV : association EPAL, Madame LELIEVRE Noémie, 21 rue de Chatillon, 35000 RENNES. Tel :02.99.27.67.30

⇨ La Marine recrute et forme 3000 personnes : de 16 à 29 ans, de « sans diplôme » à bac +5, premier contrat de 1 à 10 ans.
Pour plus de renseignements : CIRFA, 4 bd Charner, SAINT-BRIEUC. Tel : 02.96.01.58.08
(permanences à Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen, Guingamp, Paimpol, Lannion)

# DIVERS

## AIDE À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

La communauté de communes et les communes du territoire ont décidé de poursuivre en 2015 leur aide à l'accession sociale à la propriété pour les primo accédants.
Concrètement qu'est-ce que cela signifie ? En 2015, les primo accédants, acquéreurs de terrains à bâtir ou de logements neufs ne dépassant pas les plafonds de ressources pourront bénéficier d'une subvention d'un montant total de 2 500 € si le logement compte jusque 3 occupants ou de 3 500 € au-delà.
Pour bénéficier de cette subvention, le prix du terrain (hors frais) ne devra pas excéder 40 000 €.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à : Jocelyne RENAULT
Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye, Manoir du Lou 22270 DOLO
TEL : 02.96.50.62.20 Mail : Jocelyne.renault@arguenon-hunaudaye.fr

## ASSOCIATIONS LOI 1901: DÉMARCHES EN LIGNE

Depuis le 6 février 2014, les modifications (changement de statut, nouvelle composition du bureau ou du conseil d'administration...) et les dissolutions d'association sont rendues encore plus faciles et plus fiables par la mise en place d'une déclaration à distance via internet : l'E-modification et l'E-dissolution. Ces deux nouvelles modalités complètent l'E-création possible depuis 2012.
Ainsi, désormais, toutes les procédures obligatoires auprès du bureau des associations sont dématérialisées à partir d'un site internet https://compteasso.service-public.fr . Cette dématérialisation s'inscrit dans la volonté du gouvernement de simplifier l'accès des citoyens aux services publics et permet de réaliser l'intégralité de vos démarches d'association en quelques clics depuis chez vous.
Ces modalités doivent être privilégiées et ont vocation à remplacer les envois papiers ou les dépôts auprès du bureau des associations même si ces derniers restent encore possibles dans un premier temps.
Rappelons que dans le département des Côtes d'Armor, environ 12 000 associations sont en activité. En 2014, le bureau des associations, géré par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a enregistré, pour l'ensemble du département, 3 721 déclarations dont 2 906 modifications, 630 créations et 185 dissolutions, autant de démarches désormais possibles depuis votre ordinateur et sans vous déplacer.
Pour tous renseignements concernant ces procédures, la DDCS se tient à votre disposition et peut vous transmettre un guide d'utilisation également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Côtes d'Armor : http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Vie-associative
Contacts DDCS : bureau des associations 02.96.62.83.30 ou 02.96.62.83.36, 1 rue du Parc à Saint-Brieuc

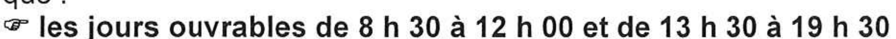
- Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- ddcs-associations@cotes-darmor.gouv.fr

Adresse postale : Préfecture des Côtes d'Armor - DDCS des Côtes d'Armor, 1 Place du Général de Gaulle, CS 32370, 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

## TONTES DE PELOUSE



Par arrêté Préfectoral du 27 février 1990 : l'utilisation de tondeuses à gazon thermique, de tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peut être effectuée que :



☞ **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30**
☞ **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**
☞ **les dimanches et jour fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

**Rappel : Les déchets verts ou déchets de jardin (tonte de pelouse, taille de haie, feuilles mortes...) sont des déchets ménagers et, à ce titre, leur brûlage à l'air libre est interdit, comme pour tous les déchets ménagers (ordures ménagères, emballages...).**
Les raisons de cette interdiction sont sanitaires et environnementales.
Les principales solutions pouvant être mises en place comme alternatives sont (par ordre de préférence) : le paillage des branches et du gazon, le compostage individuel, le fagotage (taille d'arbres et d'arbustes) pour le chauffage au bois, le dépôt en déchetterie.

## LISEURS DE MAISON

Visites des « Liseurs de maison », réalisées par M. Yves CASTEL, guide conférencier, afin de faire découvrir à tous les publics le patrimoine des communes, l'architecture, et l'histoire de celles-ci.
Visites gratuites, départ à partir de 14h30 les dimanches :
19 avril à Vildé-Guingalan, 17 mai à Evran, 14 juin à Guenroc, 12 juillet à Yvignac la Tour, 13 septembre à Saint-Solen (commune de Lanvallay), 11 octobre à La Vicomté sur Rance.
Rendez-vous devant l'église avec Yves CASTEL 02.96.39.27.06

## LES SÉNIORS À LA PÊCHE

Vous êtes retraité ou futur retraité, vous aimeriez découvrir un loisir proche de la nature.
La Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs vous propose la découverte de la pêche en eau douce.
Initiation à deux techniques de pêche au choix par des guides professionnels. Offre limitée aux 15 premières inscriptions, séances d'initiation pêche fin avril / début mai.
Inscriptions : Maison Pêche et Nature, 2 rue des Grands Moulins, 22270 JUGON-Les-LACS, ou tel : 02.96.50.60.04

## RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ET ACTIONS PARENTALITÉ

***Lecture en herbe*** : Elisabeth Chauvel, éducatrice de jeunes enfants, vous propose des temps autour du livre à partager avec votre tout-petit (lecture, comptines, échanges). Un jeudi matin par mois de 10h à 12h, prochaines dates les 7 mai et 18 juin, au Manoir du Lou à DOLO (entrée par la cour du manoir).

***Autour de bébé*** : Pour les futurs parents, les parents et enfants (jusqu'à leurs 1ers déplacements), des professionnelles vous proposent un temps d'échanges autour de bébé de 9h30 à 11h30, les mardis 28 avril, 19 mai et 30 juin, au Manoir du Lou à DOLO (entrée par la cour du manoir).
Contact Elisabeth Chauvel au 02.96.50.62.20.

***Espaces-jeux*** : Temps de partage et de jeux, destinés aux enfants de moins de trois ans accompagnés d'un adulte (assistant maternel, parent, grand-parent). L'espace-jeux de Plestan a lieu à la salle des arcades au Domaine entre 9h30 à 11h30. Vous êtes libres d'arriver et de repartir à l'heure que vous souhaitez dans ce créneau horaire. Les espaces-jeux sont ouverts aux habitants de la communauté de communes. Prochaines dates : les mardis 21 avril, 5 mai, 26 mai, 9 juin et 23 juin. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la responsable au 02.96.50.62.20

## CENTRE D'ÉCHANGES INTERNATIONNAUX

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.
Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !
CEI - Centre Echanges Internationaux au 02.96.73.15.90 ou Bureau coordinateur CEI au 02.99.20.06.14

## MISSION LOCALE

Formations : Prestation orientation professionnelle, recrutement le 29 avril
Prestation préparatoire à l'insertion, recrutement semaine 18
Atelier : « Mode d'emploi » comment organiser sa recherche d'emploi, le 15 avril de 9h30 à 12h
Zoom sur les métiers de la restauration collective : le 28 avril à 13h30 à la Maison du Département

Mission Locale du Pays de Dinan, 5 rue Gambetta, 22100 DINAN
Tel : 02.96.85.32.67 site : www.missionlocale-paysdedinan.fr

## PASS'ENGAGEMENT

Dans le cadre de la politique Jeunesse du Conseil Général, le dispositif Pass'Engagement incite les jeunes costarmoricains de 18 à 25 ans à une citoyenneté active et responsable.
Il est ainsi demandé au jeune de s'engager entre 2 et 3h par semaine de septembre 2015 à juin 2016, au sein d'une association costarmoricaine sur une action se situant impérativement autour de la notion de service rendu à la personne.
En contrepartie, le Département des Côtes d'Armor s'engage à soutenir le jeune dans le financement de son projet personnel et/ou professionnel en lui octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

Les jeunes intéressés peuvent télécharger le dossier sur le site cotesdarmor.fr, rubriques citoyenneté puis jeunesse. Date limite de dépôt des dossiers le 7 mai 2015.

## BIEN CHEZ MOI

Propriétaire ou locataire, vous êtes retraité ou accompagnez un proche, venez nous rencontrer le
**Jeudi 30 avril à partir de 13h30 à la salle des fêtes de Dolo**, sur inscription au 02.96.50.69.80, entrée gratuite
« Bien Chez moi, adapter mon domicile, c'est possible »
Conférence à 14h : information et sensibilisation pour améliorer son domicile
Pôles d'informations interactifs à 15h: faire des économies d'énergie au sein du domicile, faire des petits aménagements du domicile, faire des travaux.
Tout au long de l'après-midi, des professionnels présents seront à votre disposition.

## CARNET DE SANTÉ DE VOTRE HABITAT

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable... et pour cause, nous y passons en moyenne 2/3 de notre temps. Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? Alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !
En effet nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement. Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.
Partant de ces constats, la Dreal Bretagne et le Cerema ont élaboré, dans le cadre du Pal régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un **carnet de santé de l'habitat.**
Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement. Il s'adresse à tous les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.
Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements. Alors n'hésitez plus, téléchargez le carnet de santé de votre habitat sur : www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

# VIE ASSOCIATIVE

## CLUB DES FORÊTS

| MAI | JUIN |
|---|---|
| Mardi 5 : Belote<br>Mardi 12 : Loto<br>Mardi 18 : Fermé<br>Jeudi 21 : Grand Loto<br>Du 24 au 30 : voyage en Lorraine (s'inscrire)<br><br>***Pour les repas, inscription et règlement***<br>***Nelly AUBRY 02.96.34.17.69***<br>***Pour les voyages, acompte à l'inscription***<br>***Joëlle LEMETAYER 06.74.90.91.14*** | Mardi 2 : Anniversaire du 2ème trimestre<br>Mardi 9 : Belote<br>Mardi 16 : crêpes + loto (s'inscrire)<br>Lundi 22 : Journée départementale de la Fédération à Créhen<br>Mardi 23 : conseil d'administration<br>Mardi 30 : repas au Chêne au Loup (s'inscrire)<br>**JUILLET**<br>Mardi 7 : sortie d'un jour à Guerlédan (à sec)<br>le soir crêperie (s'inscrire)<br>Mardi 14 : Grand Loto |

## FOOT

**ASP Football saison 2014 2015**
Des résultats encourageants pour l'ASP ! En effet, sur le plan sportif, les résultats de la première partie de saison sont à la hauteur des attentes puisque l'équipe A occupe la 3e place de son championnat de 1ere division district. Après un début de saison difficile les équipes B et C sont plus que jamais en course pour obtenir le maintien dans leurs championnats respectifs. L'équipe D prend toujours autant de plaisir à se retrouver chaque dimanche dans la bonne humeur!
Le club est toujours en course aussi bien en coupe du conseil général qu'en challenge du district, tous les rêves sont permis! Site internet : http://aspledeliac.footeo.com

*Dates à retenir :*
Assemblée Générale AS Plédéliac **vendredi 29 mai 2015**
Loto AS Plédéliac **jeudi 11 juin 2015**

**ECOLE DE FOOT Groupement Jeunes Hunaudaye (Plédéliac, Plestan St Rieul et Noyal)**
- entraînements pour les enfants nés en 2004 et 2005 à Plédéliac le samedi de 14h 00 à 16h 00 / Renseignements auprès de M. TARDY Christian (catégorie U10, U11) au 06 08 41 48 23
- entraînements le samedi à 10h30 sur le terrain de Plestan pour les enfants nés en 2009, 2008, 2007 et 2000 / Renseignements auprès de M. BAZIN Sébastien (U6 à U9) au 06 61 90 81 63
Site internet : http://gjhunaudaye.footeo.com

*Dates à retenir :* LOTO du GJH le **dimanche 26 avril 2015**
Tournoi école de foot le **samedi 16 mai 2015**

## LA MAISON ESCARGOT

« La Maison Escargot » Premier centre d'éducation conductive pour enfants et adolescents en situation de handicap ouvre ses portes **le Dimanche 31 mai 2015 de 10 heures à 17 heures**

Venez nombreux découvrir nos locaux, les travaux des enfants, les reportages photos et vidéos réalisés depuis l'ouverture.

« La Maison Escargot » association 1901 reconnue d'intérêt général
4, rue de Penthièvre (à coté de la bibliothèque)
La maisonescargot.over-blog.com Tel : 02.96.30.47.49 Port : 06.99.91.25.04

## ELAN DÉMOCRATIQUE

**Randonnée contée et musicale**



L'association l'Élan Démocratique organise une randonnée le 10 mai 2015 à Plédéliac.
Elle sera agrémentée de contes et musique. Une pause pique-nique sera prévue, n'oubliez pas votre repas!
Inscription sur place avec participation de 1€
Départ de la base nautique de Tournemine à 10h
Longueur du parcours : 9,13 km Renseignements au 06 88 33 31 40
*elan-democratique.asso.st*

# ANIMATIONS FESTIVITÉS

## *Au Château de la Hunaudaye*

### Réouverture de printemps

A partir du 1er avril
*Le printemps et les beaux jours nous ouvrent leur bras. A la Hunaudaye, ce sont les portes qui vont s'ouvrir à partir du 1er avril.*
*L'hiver fut riche en préparation d'événements et l'équipe du château de la Hunaudaye s'est mis en quatre pour présenter un programme plein de nouveautés ! Découvrez donc bientôt la nouvelle exposition, les nouveaux ateliers de Pâques et courant mai, les lectures d'histoires !*
**Infos pratiques**
*Ouverture du 1er avril au 31 juin*
*Tous les jours de 14h30 à 18h*
*Tarif 5,50/3,50 €*
*Forfait famille 15 €*

### Exposition : Le Moyen Age se la raconte, *histoire(s) et littérature pour enfants*

Le Moyen Age, on le connait tous par les livres de notre enfance, à la maison ou à l'école. Princesse, chevaliers, dragons, ces histoires n'ont plus de secrets pour nous...pas si sûr... Cette exposition parcourt le Moyen Age à travers l'oeil malicieux des livres pour enfants, depuis le 19e siècle, friand d'Histoire, juqu'aux années 2000,plus porté sur le médiéval fantastique. Quel Moyen Age est donné à lire dans les livres pour enfants et manuels scolaires ? Est-ce un Moyen Age réaliste ou fantaisiste ?
***Du 11 avril au 31 octobre***

### Le coin des p'tits malins : L'aventure interactive

Voici une histoire interactive, dont les enfants sont les héros. Le narrateur leur propose une histoire sur le Moyen-Age dont ils sont les personnages. A eux de faire évoluer l'histoire en fonction de leurs décisions. Les péripéties du récit leur feront parfois rencontrer des alliés, des dangers et des épreuves. Mais feront-ils les bons choix pour finir leur aventure ?
***A partir de 6 ans. Réservations conseillées***
***Du 13 au 24 avril Du lundi au vendredi à 15h*** **Durée 1h**

# *À la Ferme d'Antan*

**Thématique 2015** La Ferme d'Antan vous propose des Démonstrations et Animations sur :

***« Les Ressources du végétal »***
***Les plantes : Au gré de nos savoirs et nos besoins.***

L'objectif est de sensibiliser et faire prendre conscience des ressources insoupçonnées du végétal qui nous entourent. Les différentes espèces de plantes utilisées hier, peuvent elles avoir leur place aujourd'hui ? Vous découvrirez sous différentes approches, les besoins couverts par le végétal pour se vêtir, se nourrir, se laver, se soigner, s'outiller, s'abriter et même s'amuser...
Venez renouer les fils entre vos savoirs et vos besoins.

***Dimanche 19 Avril, de 14h à 18h*** : **Fête d'ouverture de saison**
Animation grand public
Démonstrations avec des professionnels sur le végétal :
dans les domaines de la botanique, le culinaire, le bien être, la santé et les jeux pour petits et grands.
Dégustation à base de plantes de saison.

**Vacances de Printemps**
**L'écomusée sera ouvert au public : du dimanche 12 Avril au dimanche 10 Mai**
du mardi au dimanche de 14h à 18h. (fermé le lundi)
Les dimanches et fériés : de 14h à 18h

**Les Animations au programme :**
*Animations Familiales (tarif : sans supplément)
**Mardi 14 avril, de 16h à 17h Vannerie et Tressage,**
*Démonstration du travail des végétaux et des réalisations possibles.*
**Mardi 21 avril, de 16h à 17h Madame LIN et Monsieur CHANVRE**
*Toucher, goûter, sentir, transformer...*
*Découvrez leurs multiples usages et leurs produits dérivés.*

***Animations Enfants à partir de 6 ans sur inscription**
(tarif : supplément de 1 euro )
**Jeudi 16 et 23 avril, de 16h à 17h Regarder la nature autrement**
*Viens jouer et participer à des découvertes ludiques, culinaires et créatives.*

***Association La Ferme d'Antan*** *St Esprit des Bois 22270 PLEDELIAC Tél : 02 96 34 80 77*
*E-mail : association-ferme-dantan@wanadoo.fr* ***Site : www.ferme-dantan22.com***

# CALENDRIER DU FOYER RURAL

## RAPPEL :

**Lors de la location du foyer rural ; le nettoyage, la remise en état des salles et des sanitaires sont à la charge du demandeur. (Le matériel nécessaire vous est mis à disposition et devra être remis à sa place).**
**Toutes ces instructions vous sont indiquées dans le manuel d'utilisation mis à votre disposition.**

**AVRIL**

| | | |
|---|---|---|
| 16 | Jeudi | Loto ACCF Saint-Igneuc |
| 18 | Samedi | Soirée contes - Lentcho |
| 23 | Jeudi | Loto Aviron |
| 26 | Dimanche | Loto école de Foot |

**MAI**

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Vendredi | Loto OGEC |
| 2-3 | Samedi-Dimanche | Repas privé |
| 8 | Vendredi | Loto RPI |
| 14 | Jeudi | Repas privé |
| 17 | Dimanche | Repas course cycliste La Vallée Verte |
| 21 | Jeudi | Loto Club des Forêts |
| 23 | Samedi | Repas privé |
| 25 | Lundi | Loto APE Bourseul |
| 28 | Jeudi | Loto ECTL Lamballe |
| 29 | Vendredi | AG Foot |
| 30-31 | Samedi-Dimanche | Repas privé |

**JUIN**

| | | |
|---|---|---|
| 4 | Jeudi | Loto Chasse St Igneuc |
| 11 | Jeudi | Loto Foot |
| 13 | Samedi | Repas Privé |
| 18 | Jeudi | Loto Critérium Lamballe |
| 20 | Samedi | Repas privé |
| 21 | Dimanche | Kermesse |
| 25 | Jeudi | LotoArmor Burkina Fasso |
| 28 | Dimanche | Kermesse |

# L'âne é l'chartieu

Eun jou, eun âne chéyit den un pur é s'mint à brère durant des oures é le chartieu ne savé pâs coment l'sortit de là. I ringit é s'dit qé son äne etaet ben vieu é qi allë l'encavé den l'pur, invitit sa cot'rie pour l'aïdë den son ouvraïje é, comencitent a j'të des pell'teyes de tére su le dos de l'âne qi comprint ben vitement c'qi li arrivë é, si i fésé ren allë défuntë, s'ermint à brère é alours, à chaqe pell'teye i sécoué et montaet d'ssus. Le chartië ouéyant pu l'âne brère ergardit den le fond du pur é vit qé l'animâ avé ermonté d'eune bone maïtië. La côt'rie continuitent à j'të la tère den l'pur é l'âne peût sorti de son pïaje é s'ermint à ouidé.
La morale dé l'istouère vaot pour vous étou, à chaqe faïs qé vous qréyé qé la vie va vous encavë i faot ben vit'ment vous sécoué pour sorti du trou eyou v'étes chéye é vous dire qe chaqe tabut ét eune roche su laqheule valé erposé vote pieu pour ermonté méme des purs lés pu fonds.
Pour ella cinqe raïgles :
Pâs dé haïne den vote qheur.
Pâs tabut den vote chuchot.
Pâs pété pu haot son qhu.
Donnë pu.
N'espérë ren en r'tour é s'avaïr q'à la piqe du jou y'ara tourjou qheuqun pour te dire bonjou

Ghy Jéghu
Le 9 du maez janvier 2015

**La prochaine Voix des Bois paraîtra en juin, merci de déposer vos annonces pour le 1er juin,**
**Aucune annonce ne sera acceptée passée cette date.**

N°69 • MARS 2015

# L'eau'bservatoire

## DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

# A PROPOS DES INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU...

## Comment les inventaires ont-ils été réalisés ?

Chaque commune a constitué un groupe communal de suivi des inventaires, avec au moins un élu, un agriculteur, une association, un ancien ayant la mémoire de sa commune. Entre 2011 et 2014, les inventaires ont été réalisés sur le terrain avec un cahier des charges commun. Leur cohérence a été vérifiée à l'échelle de chaque Communauté de Communes par un groupe intercommunal. Une consultation par affichage en mairie a été réalisée, puis les Conseils Municipaux et la Commission Locale de l'Eau du SAGE ont validé les inventaires.



*Le groupe intercommunal vérifie l'inventaire sur le terrain.*

## A quoi ressemble une zone humide ?

Une zone humide est définie selon deux critères : la présence de végétation spécifique, et/ou la caractérisation du sol. Une diversité de zones humides existe : boisements et plantations, prairies et landes humides, prés salés et roselières, zones cultivées.

## En quoi les zones humides jouent un rôle par rapport à l'eau ?

Les zones humides réceptionnent les eaux de ruissellement des versants, contribuent au rechargement des nappes phréatiques, et limitent les crues. Elles retiennent les particules de terre et captent des polluants : nitrates, pesticides, phosphore,... Cet effet est amplifié par la présence de bocage sur les versants, et en bordure des zones humides et cours d'eau. C'est pourquoi il est important de connaître, de recenser, et de protéger tous ces éléments naturels.



*Exemple de zones humides du territoire : une prairie à joncs en fond de vallée, bordée de plantations de peupliers et entourée de bocage.*

## Comment définit-on un cours d'eau ?

**Un cours d'eau est défini, si au moins 3 des 4 critères suivants sont présents :**

1. Un écoulement indépendant des épisodes pluvieux. Ceci prouve qu'une nappe ou une source alimente le cours d'eau.
2. Des berges marquées de plus de 10 cm de hauteur
3. La présence de faune ou flore aquatique
4. Un substrat différencié, c'est-à-dire un lit composé d'une alternance de matériaux différents (des graviers, des galets, du sable...).

## Les cours d'eau ont-ils aussi un rôle épuratoire ?

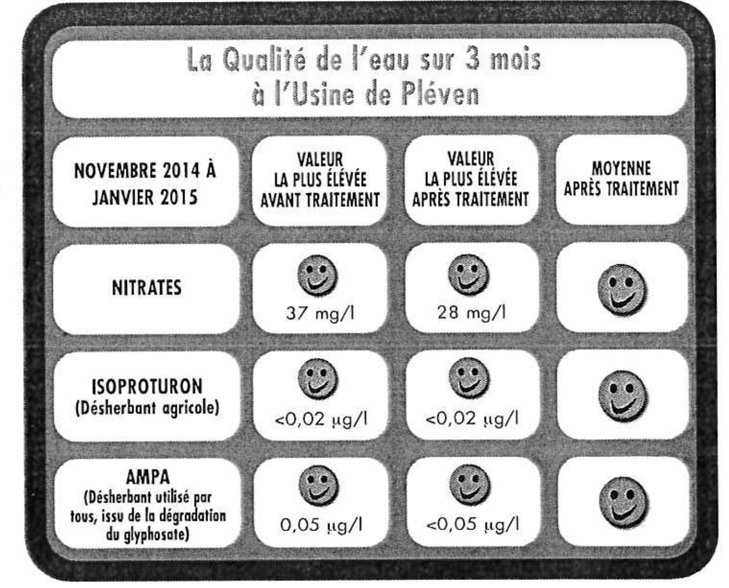
Les cours d'eau ont une capacité d'épuration naturelle de l'eau, qui est optimale quand il est en bon état.



*Un cours d'eau en bon état a une riche végétation de berge, appelée ripisylve, et s'écoule dans son lit naturel*



*Un cours d'eau dont le tracé a été modifié sans ripisylve, bocage ni zones humides connectées épure très peu l'eau.*



**La Qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven**

| NOVEMBRE 2014 À JANVIER 2015 | VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT | VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT | MOYENNE APRÈS TRAITEMENT |
|---|---|---|---|
| NITRATES | 37 mg/l | 28 mg/l | |
| ISOPROTURON (Désherbant agricole) | <0,02 µg/l | <0,02 µg/l | |
| AMPA (Désherbant utilisé par tous, issu de la dégradation du glyphosate) | 0,05 µg/l | <0,05 µg/l | |

Nitrates en mg/L
Isoproturon / AMPA en µg/L

 0 à 50 / 0 à 0,1

50-100 / 0,1 à 2

supérieur à 10 / supérieur à 2

Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé – Environnement ; St Brieuc)

# Carte du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

## Les inventaires de zones humides et cours d'eau ont recensé :

- Des zones humides sur 5500 hectares (55 km²) soit 10% du territoire, pouvant être des bois, des prés, des cultures…
- 850 kilomètres de cours d'eau dont :
  - *68% déjà recensés sur les cartes IGN*
  - *32% répertoriés supplémentaires*

## Un territoire de 720 km² occupé par :

- 80 % de zones agricoles
- 14 % de bois et forêts
- 5 % de zones urbanisées
- 1% d'étangs et retenues

## Points de repères:

- Pléven○ Centre bourg
- RN 12 / RN 176 Routes Nationales
- Usine de production d'eau potable du SMAP

Inventaires en cours

Bassin versant de la Baie de la Fresnaye

Limite de bassin versant

Bassin versant de l'Arguenon

Usine et barrage de la Ville-Hatte

## Types de zones humides inventoriées:

- 41% de boisements humides
- 24% de prairies naturelles
- 14% de landes, prés salés, roselières
- 9% de plantations : peupliers…
- 6% de prairies temporaires
- 6% de cultures

N

2 kilomètres

*Contacts Inventaires :*
- Arguenon : Yann Shiokkos Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre 02 96 84 49 10
- Baie de la Fresnaye : Elvis Denieul - Communauté de Communes du Pays de Matignon 02 96 41 15 11



**Tirage** : 23 070 exemplaires (ensemble des foyers du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye)
**Rédaction-contact** : Marie-Christine Toquet Coordinatrice SAGE & Bassin versant et Yann Shiokkos technicien SAGE & Bassin Versant
Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - La Ville Hatte - 22130 PLÉVEN, Tél : 02 96 84 49 10
**Direction de la Publication** : M. RAFFRAY (Président du SMAP) et D. BARON (Président de la CLE du SAGE)
**Conception** : Eole Communication - **Impression** : Imprimerie Morvan-Fouillet
**Crédits photos** : SMAP, CC Pays de Matignon

Syndicat Mixte ARGUENON . PENTHIÈVRE
**www.smap22.fr**
Adressez nous vos remarques à :